

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **30 juin 2026**, via la plateforme Teams ou au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé. La rencontre est présidée par madame Marie-Pier Denis, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	☒
Madame Marie-Pier Denis (présidente)	☒
Madame Pascale Déry (administratrice)	☒
Madame Chantal Dufort (administratrice)	☒
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	☒
Monsieur Dave Lavoie (administrateur)	☐
Madame Carline Minville (administratrice)	☒
Monsieur Steve Miousse (administrateur)	☒
Monsieur Rénald Roy (administrateur non-votant)	☒
Madame Josée Synnott (directrice générale)	☒
Madame Katia Gagnon (directrice générale adjointe)	☐
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	☒

INVITÉ :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Marie-Pier Denis. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et validement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

Madame Marie-Pier Denis agit à titre de présidente de la rencontre, et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Marie-Pier Denis fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2606-069

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Nomination de deux membres de la communauté au conseil d'administration du CSSCC

ATTENDU les postes vacants au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à titre de membres de la communauté;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a procédé à un appel de candidatures conformément au Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

ATTENDU l'intérêt manifesté par mesdames Mona Sirois et Johanne Déry afin de siéger au conseil d'administration à titre de membres de la communauté;

ATTENDU l'expérience et l'engagement de madame Mona Sirois au sein du milieu communautaire;

ATTENDU l'expérience et l'expertise de madame Johanne Déry dans les domaines de la gouvernance et de l'éthique;

ATTENDU que ces candidatures répondent aux besoins de représentation des expertises recherchées au sein du conseil d'administration;

CA-2606-070

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, **IL EST RÉSOLU**, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique,

DE NOMMER madame Mona Sirois membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à titre de membre de la communauté issue du milieu communautaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

DE NOMMER madame Johanne Déry membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à titre de membre de la communauté issue du secteur de la gouvernance et de l'éthique, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux personnes concernées et de procéder aux formalités requises afin de donner effet à ces nominations.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun point

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Plans des effectifs du personnel de soutien (services directs aux élèves) 2026-2027

ATTENDU l'article 87 du Règlement de délégation de fonction et pouvoirs;

ATTENDU la consultation avec le syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec (STEEQ);

CA-2606-071

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, **IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adopte le plan des effectifs pour le personnel de soutien (services directs aux élèves) 2026-2027 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 Actes d'établissement des écoles et des centres 2026-2027

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque école soit établie par un acte d'établissement déterminé par le centre de services scolaire, précisant son nom, ses ordres et niveaux d'enseignement, les immeubles mis à sa disposition et les autres caractéristiques essentielles à son fonctionnement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique précise la mission des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, lesquels doivent également faire l'objet d'un acte d'établissement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique prévoit que le comité de parents soit consulté avant toute modification ou adoption d'un acte d'établissement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique encadre la modification d'un acte d'établissement d'un centre, notamment en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU que les actes d'établissement proposés pour l'année 2026-2027 reflètent fidèlement l'organisation des services éducatifs du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

CA-2606-072

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Carline Minville, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu **QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adopte les actes d'établissement des écoles et des centres relevant de sa compétence pour l'année scolaire 2026-2027, tels que présentés et déposés lors de la présente séance.

8.2 Remplacement de deux (2) groupes électrogènes au Centre Micheline-Pelletier et à l'école Gabriel-Le Courtois

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a obtenu l'acceptation des projets soumis au programme gouvernemental « *Maintien des bâtiments 2021-2022, mesure 50621* »;

ATTENDU que le Centre de Services scolaires des Chic-Chocs a procédé à un appel d'offres public publié sur SEAO le 21 mai 2026, conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses directives, afin d'accorder un contrat à un entrepreneur pour le remplacement des deux groupes électrogènes, dont un au Centre Micheline-Pelletier et un second à l'école Gabriel-Le Courtois - Appel d'offres : 20147574 / Projet : 4081M2122 et 0061M2122;

ATTENDU que cet appel d'offres visait l'adjudication d'un contrat pour les travaux de remplacement de deux groupes électrogènes au Centre Micheline-Pelletier et à l'école Gabriel-Le Courtois, tous situés à Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU l'offre reçue :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (Avant taxes)	Montant (Après taxes)	Conforme	Recom- mandation
Les Électriciens Desjardins	Rivière-du-Loup	308 500 \$	354 697,87\$	Oui	Oui

ATTENDU que la répartition du montant total se divise entre les deux établissements; 154 950 \$ + taxes pour le Centre Micheline-Pelletier (4081M2122) et un montant de 153 550 \$ + taxes pour l'école Gabriel-Le Courtois (0061M2122);

ATTENDU que la firme d'ingénierie Kwatroe, chargée de l'analyse technique et professionnelle du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté au programme gouvernemental des projets « *Maintien des bâtiments 2021-2022* » est supérieur au montant proposé par le plus bas soumissionnaire conforme y incluant des imprévus et frais connexes;

ATTENDU que le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire recommande l'adjudication du contrat à « Les Électriciens Desjardins »;

ATTENDU qu'il est requis, pour assurer la pérennité et la conformité des installations, de procéder à l'adjudication du contrat au soumissionnaire recommandé;

CA-2606-073

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE**, par, madame Chantal Dufort, **IL EST RÉSOLU :**

- D'ADJUGER** à Les Électriciens Desjardins le contrat pour les travaux le remplacement de deux (2) groupes électrogènes, dont un au Centre Micheline-Pelletier et un second à l'école Gabriel-Le Courtois, tous deux situés à Sainte-Anne-des-Monts, conformément à l'appel d'offres public numéro 20147574 (projet 4081M2122 et 0061M2122), pour un montant total de 354 697,87 \$ taxes incluses;
- DE MANDATER** le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer, pour et au nom du Centre de Services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la conclusion et à l'exécution du contrat.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

La présidente, madame Marie-Pier Denis, informe les membres qu'elle a reçu, par courriel, l'entente de gestion et d'imputabilité encadrant les centres de services scolaires. Il a été convenu avec la directrice générale que ce document sera présenté lors d'une séance extraordinaire prévue en août prochain, en vue de son adoption.

Par ailleurs, elle indique avoir reçu une correspondance du comité de coordination du Centre de formation de la Haute-Gaspésie. Considérant que le sujet soulevé relève des responsabilités de la direction générale, celle-ci en assurera le suivi.

La présidente mentionne également avoir reçu l'état d'avancement de la formation obligatoire destinée aux membres du conseil d'administration, offerte par l'ENAP. Elle demande aux membres du comité de gouvernance et d'éthique d'effectuer un rappel auprès des administrateurs qui n'ont pas encore terminé cette formation, afin qu'ils la complètent ou, à tout le moins, qu'ils poursuivent leur cheminement.

Enfin, la présidente souhaite officiellement la bienvenue aux nouvelles administratrices, mesdames Johanne Déry et Mona Sirois, dont les nominations ont récemment été officialisées. Elle leur assure de sa disponibilité ainsi que de celle des membres du conseil afin de les accompagner dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La directrice générale, madame Josée Synnott, revient sur l'entente de gestion et d'imputabilité applicable aux centres de services scolaires. Elle informe les membres que cette entente sera d'abord présentée aux gestionnaires du CSSCC, puis soumise au conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire prévue en août, afin qu'elle soit entérinée par adoption.

En terminant, madame Synnott profite de l'occasion pour souhaiter à tous les membres d'excellentes vacances estivales. Elle les remercie sincèrement pour leur engagement, leur disponibilité et leur contribution soutenue au développement du Centre de services scolaire des Chic-Chocs ainsi qu'à la réussite éducative des élèves.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Aucune rencontre du comité de parents n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration. Toutefois, conformément à ses règles de régie interne, le comité a procédé à une consultation de ses membres par voie électronique relativement au dépôt des actes d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

MOTION DE FÉLICITATIONS

Mme Pascale Déry propose que le conseil d'administration adopte une motion de félicitations à l'intention des enseignantes et des enseignants qui, par leur engagement, leur disponibilité et leur travail, ont contribué au succès du spectacle de la Petite École de la chanson, présenté dans le cadre du Festival en chanson de Petite-Vallée. Le conseil souligne tout particulièrement leur précieuse contribution à cette initiative rassembleuse, qui met en valeur le talent et l'implication des élèves de l'ensemble de la Gaspésie.

Les membres du conseil étant favorables à cette proposition de motion de félicitations :

ATTENDU QUE le spectacle de la Petite École de la chanson, présenté dans le cadre du Festival en chanson de Petite-Vallée, constitue un événement culturel d'envergure qui rassemble des élèves de l'ensemble de la Gaspésie;

ATTENDU QUE les enseignantes et les enseignants du Centre de services scolaire des Chic-Chocs se sont distingués par leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme tout au long de la préparation et de la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE leur accompagnement a permis aux élèves de vivre une expérience éducative, artistique et humaine exceptionnelle, favorisant le développement de leurs talents, de leur confiance en eux et de leur sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite reconnaître la contribution remarquable des membres du personnel enseignant à la réussite de cette initiative ainsi qu'au rayonnement de la culture et de l'éducation dans la région;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est **RÉSOLU**:

DE TRANSMETTRE, au nom du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, une motion de félicitations à l'ensemble des enseignantes et des enseignants ayant participé au spectacle de la Petite École de la chanson, en reconnaissance de leur engagement exceptionnel et de leur contribution au succès de cet événement rassembleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2606-074

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, **IL EST RÉSOLU** de lever la séance.

Il est 19 h 30.

Marie-Pier Denis
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général